

# Editorial

---

Plus que jamais, des marchandises sont vendues et transportées par-delà les frontières. Ces denrées et leurs moyens de transport font l'objet de nombreux contrats et incidents qui à leur tour peuvent entraîner des litiges dans une ou plusieurs juridictions. En dépit de la présence de nombreux traités internationaux et tentatives d'unification de la législation, la solution peut souvent varier d'un système juridique à l'autre. L'homme d'affaires ressent cela comme un véritable fardeau. Pour le juriste, c'est un champ de mines.

En votre qualité de juriste actif dans le domaine du commerce international et du transport, vous disposez certainement de tout un arsenal de codes et de manuels. Toutefois, les nouveaux problèmes se posent plus rapidement qu'escompté, et la jurisprudence suit et évolue à un rythme tout aussi effréné.

La *Revue de Droit du Commerce International et des Transports* entend vous informer quatre fois par an de manière inspirante, claire et critique au sujet des principales évolutions en matière de droit du transport, des achats-ventes internationaux et de leur financement, du droit de douane et du droit des assurances.

Ce périodique vous livre dans chaque numéro au moins une doctrine en néerlandais, français ou anglais dans laquelle un thème juridique d'actualité dans le commerce international et/ou le droit du transport est traité de manière scientifique mais aussi pragmatique. Chaque article sera accompagné d'un abstract en néerlandais, français et anglais. Dans le présent premier numéro, le professeur Eduard Somers nous livre une contribution relative au droit d'entrée et de passage dans les ports. Par ailleurs, le professeur Mia Wouters et Noura Rouissi traiteront dans un article en anglais de l'actuelle problématique relative à la publicité correcte ou non des voyages en avion par les compagnies aériennes.

Il va de soi que la *Revue de Droit du Commerce International et des Transports* porte une attention particulière à la jurisprudence belge (francophone et néerlandophone) la plus intéressante, mais aussi dans la mesure du possible aux sentences arbitrales. Les passages cruciaux des jugements seront publiés dans la revue et abondamment commentés en néerlandais, français ou anglais. L'arrêt faisant l'objet de discussions sera toujours inscrit dans le cadre de la jurisprudence et de la doctrine belges, et pour autant que cela soit pertinent, placé de façon critique dans un contexte international plus vaste. Chaque jugement ou

arrêt est accompagné de mots-clés et d'un résumé sommaire dans les trois langues de la revue, à savoir le néerlandais, le français et l'anglais.

Le contenu intégral de la jurisprudence retenue sera consultable par le biais du site web couplé à la revue.

Il va de soi qu'en sus de la jurisprudence nationale, les évolutions récentes dans la jurisprudence étrangère pertinente se doivent, elles aussi, de figurer dans la revue. Une attention particulière y sera donc portée. Parallèlement à une brève désignation du contenu du jugement ou de l'arrêt en question, l'on examinera dans chaque commentaire si cette jurisprudence correspond ou s'écarte au contraire de la jurisprudence belge en question.

La rédaction de la *Revue de Droit du Commerce International et des Transports* se compose d'une équipe de professeurs et de juristes praticiens passionnés et enthousiastes. Ils sont les garants de la qualité du contenu de la revue et assurent, éventuellement de concert avec des spécialistes externes de la profession, la relecture des articles fournis. Ils entrent en contact avec les auteurs et fournissent si nécessaire des suggestions d'amélioration et d'adaptation de façon à ce que vous, cher lecteur, puissiez disposer numéro après numéro d'informations passionnantes de grande qualité.

Enfin, au nom de toute la rédaction, j'aimerais faire appel à vous. N'hésitez pas à nous contacter lorsque vous avez connaissance d'une jurisprudence intéressante relative aux problèmes internationaux de commerce ou de transport ou si vous souhaitez apporter votre contribution à la revue.

Nous espérons ainsi avoir comblé un vide dans le paysage juridique belge au travers de cette publication.

Nous vous souhaitons bonne lecture et sommes impatients de recevoir vos réactions.

WOUTER DEN HAERYNCK  
*Rédacteur en Chef*